

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-4169-2021  
Phase 1 – Le secteur résidentiel

---

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

MESURES D'HQD-ÉNERGIR  
DE SOUTIEN À LA DÉCARBONATION  
DU CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS

---

HYDRO-QUÉBEC  
En sa qualité de distributeur  
-et-  
ÉNERGIR

Demanderes

-et-

REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION,  
L'INNOVATION ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES  
(RTIEÉ), un Regroupement comprenant les  
organismes suivants : l'Association québécoise de  
lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA),  
Stratégies Énergétiques (S.É.), le Groupe d'Initiatives  
et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM) et  
Énergie solaire Québec (ÉSQ)

Intervenant

---

## DÉFINITIONS DE L'ADDITIONALITÉ

Déposé par le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)

Le 24 février 2022

## DÉFINITIONS DE L'ADDITIONALITÉ

**GOVERNEMENT DU CANADA**, Tarification de la pollution par le carbone : options relatives à un système fédéral de crédits compensatoires pour les gaz à effet de serres, chapitre 12, <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/fonctionnement-tarification-pollution/systeme-federal-credits-compensatoires/chapitre-12.html>, A jour le 2022 02 24 :

### **Additionnalité**

*L'additionnalité est l'élément clé d'un projet de crédits compensatoires. Un projet assujéti au Système fédéral de crédits compensatoires pour les GES ne peut être considéré additionnel, et donc admissible à générer des crédits compensatoires, que si les activités du projet dépassent le cadre d'un scénario de statu quo qui comprend toutes les exigences juridiques et/ou réglementaires pertinentes, comme la tarification de la pollution par le carbone. La technologie de réduction de GES ou l'activité de projet ne doit pas être d'usage courant ou être considérée comme une pratique courante. Comme l'additionnalité des activités de projet peut varier d'une administration à l'autre au Canada, les protocoles fédéraux de crédits compensatoires devraient refléter ces différences régionales dans la mesure du possible et permettre d'établir des références propres à chaque administration.*

**Jean DUMONT**, *Le marché du carbone du Québec (SPEDE) : analyse et enjeux. Essai présenté au Centre universitaire de formation en environnement en vue de l'obtention du grade de maître en environnement (M. Env.), Sous la direction de Monsieur Denis Dionne, Maîtrise en environnement, Université de Sherbrooke, Mai 2013, [https://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais\\_2013/Dumont\\_J\\_2013-06-10\\_.pdf](https://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais_2013/Dumont_J_2013-06-10_.pdf) :*

### **Additionalité**

*Un des critères auquel un projet doit répondre pour être éligible à la vente de crédits carbone. Un projet est additionnel s'il amène un bénéfice additionnel par rapport à ce qui ce serait fait de toute façon et s'il n'avait pu être réalisé en l'absence de fonds provenant d'un mécanisme de compensation (Fragnière, 2009).*